

DELIBERATION N°2021- 61 /CCOG-PORT
relative à la modification du plan de financement de l'opération 1708
- Travaux d'Aménagement du Franchissement du Maroni Phase 2

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 12 AVRIL 2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénaïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane
 " Territoire, des projets, un avenir "

**Délibération n°2021- 61 /CCOG-PORT
 relative à la modification du plan de financement de l'opération 1708
 - Travaux d'Aménagement du Franchissement du Maroni Phase 2**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2311-1 ;
- Vu** la loi n° 92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- Vu** la loi n° 2004-809 du 12 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe ;
- Vu** la délibération n° 2018-34 approuvant le plan de financement des travaux du franchissement du Maroni ;
- Vu** l'avenant N°1 à la convention attributive d'une aide publique 2014-2020, FEDER-CTE/2017/N°1 signé le 3 novembre 2020 ;
- Vu** l'avis favorable de la Commission ECO-PORT du 11 décembre 2020

Madame la Présidente expose :

Dans la perspective de la mise en service du nouveau bac international destiné à assurer la liaison entre Albina et Saint-Laurent du Maroni, des travaux d'aménagement du point d'accostage d'Albina sont nécessaires.

Ces travaux inscrits au Programme de Coopération Interreg Amazonie ont fait l'objet d'une convention attributive d'une aide publique 2014-2020, FEDER-CTE/2017/N°1 signée en janvier 2020 ;

Des surcouts sont apparus lors des premières étapes de mise en œuvre de l'opération, il convient d'augmenter le montant des crédits alloués à cette opération et de modifier le son plan de financement.

À la suite des échanges avec l'autorité de gestion du Programme de Coopération Interreg Amazonia lors de la réunion du 28 mai 2020 ; le nouveau plan de financement de l'opération pourrait s'établir comme suit :

Opération n° 1708		
Travaux d'aménagement du Franchissement du Maroni Phase 2		
Financement	Montant	Taux d'intervention
PCIA FEDER	2 480 000 €	76,78%
CCOG Chef de file	750 000 €	23,22%
TOTAL	3 230 000 €	100 %

Il est proposé au Conseil, d'approuver la modification du plan de financement de l'opération intitulée « 1708 travaux phase n°2 du franchissement du Maroni » et de l'arrêter à la somme de : 3 230 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

APPROUVE la modification du plan de financement de l'opération 1708 - Travaux d'Aménagement du Franchissement du Maroni Phase 2, conformément au tableau ci-dessous :

Opération n° 1708		
Travaux d'aménagement du Franchissement du Maroni Phase 2		
Financement	Montant	Taux d'intervention
PCIA FEDER	2 480 000 €	76,78%
CCOG Chef de file	750 000 €	23,22%
TOTAL	3 230 000 €	100 %

DEMANDE à Madame la Présidente de procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRÉSIDENTE

[Signature]
Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.